



Port-Louis Compte-rendu de la réunion des associations

Lundi 11 septembre 2017

Une quarantaine de représentants du milieu associatif se sont retrouvés autour du Maire, Daniel Martin, de l'adjointe jeunesse et sport, Gwenola Meunier Le Corre et de l'adjointe aux associations Katia Fauchoix et Hervé Sonnic ,conseiller municipal.

Présents : listes jointes

- planning d'occupation des salles municipales

Les associations prévoient toujours plusieurs dates sur un même événement, ce qui facilite la tâche et permet à chacun d'être satisfait.

- conventions

Elles ont été remises. Elles sont valables du 1^{er} septembre de l'année en cours jusqu'au 31 août de l'année suivante Il a été demandé à chacun de la vérifier et de nous faire part des corrections à apporter.

Il est rappelé que nous devons être informés de tout changement au sein d'une association : statuts, adresse, changement de président, modification de créneaux horaires, de salles, voire de dissolution, afin de tenir à jour nos conventions et nos listings.

Pour tout changement prévenir Christelle Dimeet (service urbanisme)

- Gestion des déchets

Le 21 février 2017, une réunion concernant le tri des déchets et le protocole à suivre dans le cadre de l'organisation d'un événement a eu lieu en présence de la municipalité, des associations et des services de L'AGGLO.

Il a été dit que les associations devaient s'adresser directement à l'AGGLO pour faire connaître leurs besoins en poubelles de tri. Les services les amenaient, revenaient les enlever. Il s'avère que des associations se sont vu refuser la prise en compte de leur demande. Il leur a été répondu qu'elles devaient s'adresser directement à leur mairie. Nous constatons donc que le protocole a changé, sans que nous en soyons informés. Désormais, la demande devra se faire en mairie.

Pour des raisons de coût, nous avons réduit notre stock de poubelles, ces dernières étant facturées pleines même si elles étaient vides.

Vous ne devez- pas hésiter à appeler le 0 800 100 601 en amont de votre événement pour être accompagnés dans la gestion des déchets inhérents à la manifestation prévue.

Pour plus d'informations, suivez ce lien <https://zerodechet.lorient-agglo.fr> .

Il sera mis sur le site de la ville à la rubrique associations : informations et documents.

- Rappel sur l'entretien du matériel communal et des locaux

Des petites affiches humoristiques rappelant quelques consignes seront mises dans toutes les salles, afin que personne ne les oublie avant de quitter les lieux .Elles concernent le rangement, la propreté du matériel, la fermeture des portes et fenêtres, le chauffage et l'électricité.

Le tableau récapitulatif des consommations en électricité, chauffage, eau et entretien des salles mises à disposition des associations a été détaillé salle par salle.

Le coût total pour la période allant du 01 09 2016 au 31 08 2017 s'élève à 72 393€.

Une anomalie sur la facture d'électricité est constatée au 47, Grande Rue : des vérifications sont en cours.

Il est remarqué que l'on ne peut pas couper le chauffage au dojo et dans la salle de danse.

- Sécurité

Il est rappelé que la commission de sécurité doit se réunir au moins 1mois avant la date prévue d'une manifestation en présence du policier municipal, de l'adjoint en charge et des responsables de l'événement.

- Communication

Quelques rappels

Petit Journal :

Les articles sont à transmettre tapés sur **Word ou dans le corps du mail**, et non manuscrits ! La photo doit être **de bonne qualité et en haute définition (c'est-à-dire une grande image)**.

Les articles et photos doivent parvenir **chaque mois avant le 8**, pour parution le mois suivant à : communication@ville-portlouis.fr

Agenda 2018 :

L'agenda 2017 vous est parvenu pour vérifications et corrections. Les informations sont à transmettre **avant le 30 septembre**.

Affichage:

Dans les panneaux de la ville, celui de droite vous est réservé, le gauche est pour l'affichage de la mairie.

Les associations affichent elles-mêmes leurs supports, en empruntant la clé à l'accueil et en la ramenant le jour même.

Si les associations veulent mettre une affiche ou des flyers en mairie, c'est Bérengère qui s'en charge, il faut donc les déposer à l'accueil

Seules les associations de Port-Louis sont autorisées à afficher dans les panneaux.

Le service communication de la mairie ne s'occupe pas de la mise en page des flyers, A3.... des associations.

Le plan d'implantation des panneaux est disponible à la mairie.

